40. RIMOUSKI qui se compose:

a) Du comté de Rimouski;

b) De la partie du comté de Témiscouata comprise dans les municipalités de Bégon (St-Jean-de-Dieu), Ste-Françoise et Trois-Pistoles (ville et paroisse).

41. ST-JEAN-IBERVILLE qui se compose:

a) Du comté de St-Jean, à l'exception de la partie comprise dans les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, St-Bernard-de-Lacolle et le village de Lacolle;

b) Du comté d'Iberville; c) Du comté de Napierville.

42. ST-HYACINTHE-BAGOT qui se compose:

a) Du comté de St-Hyacinthe à l'exception de la partie comprise dans les municipalités de St-Barnabé, St-Bernard, partie méridionale, St-Jude-de-St-Ours, St-Charles, St-Denis-de-la-Rivière-Chambly et des villages de St-Charles et St-Denis;

b) Du comté de Bagot;

- c) De la partie du comté de Rouville comprise dans les municipalités de St-Césaire (paroisse et village), St-Paul-d'Abbotsford, St-Ange-Gardien et le village de Canrobert.
- 43. SHEFFORD qui se compose du comté de Shefford y compris la ville de Granby.
- 44. SHERBROOKE qui se compose du comté de Sherbrooke, y compris la cité de Sherbrooke mais excepté la partie dudit comté contenue dans les municipalités de Waterville et Compton (township et village).
- 45. STANSTEAD qui se compose du comté de Standstead, sauf ce qui dudit comté est compris dans cette partie de la municipalité de St-Herménégilde située dans le township de Hereford.
- 46. TÉMISCOUATA qui se compose du comté de Témiscouata, à l'exception de la partie dudit comté comprise dans les municipalités de Notre-Dame-du-Portage (complète), Bégon, St-François, Trois-Pistoles (ville et paroisse).

47. TROIS-RIVIÈRES qui se compose:

a) De la partie du comté de St-Maurice comprise dans les municipalités de Pointe-du-Lac, La-Pointe-du-Lac (Visitation), Ste-Anne-de-Yamachiche, St-Barnabé-de-Gatineau, St-Etienne-des-Grès, St-Sévère, le village de Yamachiche et l'île Potherie;

b) De Notre-Dame-des-Trois-Rivières et de la cité des

Trois-Rivières.